



Association de Promotion
du Rat comme
Animal de Compagnie

Fiche n°5 :

CHOISIR SA RATTERIE OU SON PARTICULIER

Dans le cadre d'une adoption chez un particulier ou en ratterie, l'annonce est souvent diffusée quelques semaines avant la date de l'adoption (sauf dans le cas des replacements en urgence). Mettez ce délai à profit pour prendre des informations sur votre futur rat et son éleveur.

Le maître sera à même de vous fournir les informations sur votre futur compagnon, sa généalogie, ses antécédents médicaux et son caractère pour les adultes ou celles des parents pour les bébés.

Renseignez-vous sur les conditions d'élevage et de socialisation des jeunes :

- combien de portées produisent-ils par an ?
- comment se fait le choix des reproducteurs ?
- la maman a-t-elle été isolée ou a-t-elle accouché et élevé ses jeunes avec ses copines ou le papa ?
- les jeunes ont-ils été mis en contact avec d'autres adultes ?
- à quel âge les jeunes mâles ont-ils été isolés de leurs sœurs ? (sâchez que les rats peuvent être fertiles dès 5 à 6 semaines !)
- les rats ont-ils eu des complications pendant leur jeune âge ?

Selon leur politique d'élevage, certains pourront vous fournir :

- une fiche d'identité de votre rat avec son pédigré, son arbre généalogique, les gènes portés... Ces infos sont importantes si vous envisagez de reproduire ce rat, sinon vous pouvez parfaitement vous en passer.
- un carnet d'identité et de santé qui suivra le rat toute sa vie.
- un certificat de bonne santé établi par un vétérinaire avant l'adoption. Cette pratique est assez peu répandue car coûteuse, mais elle vous garanti un raton exempts de malformation visible, de parasites, de problèmes respiratoires...

Cela peut vous orienter sur le soin apporté au suivi des portées, mais l'absence de ces documents ne signifie pas que les ratons n'ont pas bénéficié de bonnes conditions de vie.

Certains demanderont la signature d'un contrat d'adoption. Il mentionne généralement une demande de nouvelles, de prévenir l'éleveur en cas de problème, de portée, de nécessité d'abandon...

Leurs exigences dans le choix des adoptants sont très variables. En tant que particuliers, ils ne sont soumis à aucune obligation de vente et tout se joue sur le contact que vous aurez avec eux pour leur inspirer la confiance nécessaire à la réservation d'un bébé.

Règles de politesse :

Elever une portée coûte cher, qu'il s'agisse d'un kinder surprise ou d'une portée prévue dans le cadre d'une lignée. Aussi, même si le particulier ne vend pas ses ratons et les propose gratuitement, un petit geste en contrepartie est toujours le bienvenu (monnaie, litière, friandises, jouet...)

Si vous aimez avoir des nouvelles de votre raton en attendant sa date d'adoption, pensez que son éleveur aimera en avoir par suite.

Texte par Laëtitia DUDOUS,
Trésorière de l'A.P.R.A.C.